




CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

ARRETE N° RH 23.02.07

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 
ID : 006-260602003-20230228-ARDUPUY-AI

De Monsieur le président
du Centre Communal d'Action Sociale

Portant délégation de signature
à Madame Rosalba Nicoletti-Dupuy

Ladislav Polski, Président du Centre Communal d'Action Sociale de La Trinité (06340)

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Président le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Vu la délibération du 11 juin 2020 relative à l'élection des 7 délégués appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Considérant que Madame Rosalba Nicoletti-Dupuy est élue membre du Conseil d'administration,

ARRETE

ARTICLE I : Madame Rosalba Nicoletti-Dupuy –membre du Conseil d'administration

Reçoit délégation de signature pour :

- Dépenses de fonctionnement jusqu'à 25 000€
- Devis et bons de commande

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

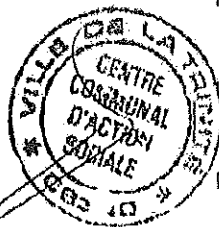
ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, au poste la justifiant. Madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du CCAS de La Trinité, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 27 FEV. 2023

Spécimen de signature

Rosalba Nicoletti-Dupuy



Le Président du CCAS

Ladislav Polski

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr>.

Notifié à l'intéressée le

27 FEV. 2023

Signature de l'élu

Centre Communal d'Action Sociale
21 rue Hôtel de Ville - 06340 La Trinité